

ne désirons point le mettre dans l'embaras, mais simplement obtenir des informations qui nous mettent à même de savoir s'il n'y aurait pas moyen de modérer les dépenses publiques et les obligations que le pays contracte à l'égard des chemins de fer. Pour ma part, je ne suis pas prêt à voter 89 millions sans que le ministre nous dise ce qu'il va en faire.

M. CANNON: L'honorable député de Lotbinière (M. Vien) a parfaitement raison de vouloir obtenir des détails complets sur cette affaire, et le ministre lui-même n'oserait le contredire sur ce point. La première fois que nous avons discuté cet article de dépense, j'ai demandé au ministre de me dire pourquoi nous prêtons de l'argent à une compagnie dont nous sommes les maîtres. C'était comme si j'eusse demandé au ministre de bien vouloir me dire si, au point de vue du droit, l'on peut être en même temps propriétaire et créancier hypothécaire.

Mais ce n'est pas tout, l'analyse des détails fournis par le budget fait voir que non seulement nous prêtons des deniers à une compagnie dont nous sommes les maîtres, mais ces deniers, nous les lui prêtons en vue de faire l'achat de biens qui lui sont propres, et lorsque ces biens vont être la garantie de l'avance ainsi faite. Est-ce là l'interprétation qu'il faut donner à l'article de dépense du budget? La somme est de telle importance que le ministre aurait dû ne la demander qu'en étant prêt à fournir à quiconque le désirerait tous les renseignements possibles, sans même attendre d'en être prié.

Une autre raison d'être fort soigneux dans l'examen de ce crédit, c'est que le Gouvernement a, la semaine dernière, fait choix de nouveaux administrateurs pour le Grand-Tronc. Comme la situation des chemins de fer est on ne peut plus sérieuse, selon que chacun le sait, le public a pensé que ce bureau se composerait d'hommes dont la réputation serait à l'abri de tout soupçon, ou même de toute critique. Le peuple canadien avait droit d'avoir dans ce bureau de direction des hommes qui donneraient toutes les garanties possibles d'un effort tenté pour que l'administration des chemins de fer assurât le succès de l'entreprise et, cependant, malgré le sérieux de la situation, malgré l'ardent désir du public de n'avoir comme directeurs du réseau que les hommes les plus capables, le Gouvernement, à la grande surprise de beaucoup de membres de cette Chambre, comme

[M. Vien.]

aussi du pays en général, fait choix, pour la présidence de ce bureau, d'un homme dont le nom est détesté d'un bout à l'autre du Canada, j'ai nommé sir Joseph Flavelle. Cet homme s'est acquis pendant la guerre une réputation peu enviable. De l'Atlantique au Pacifique, il est connu comme le roi de la charcuterie. La guerre lui a valu des millions de dollars. Il passe dans le moment pour avoir été le moins scrupuleux de tous les exploiters, et cela montre bien que le Gouvernement n'a pas en vue les meilleurs intérêts du pays quand il choisit, pour le mettre à la tête de ce bureau, un homme qui est le pire des exploiters que nous ayons au Canada, au lieu d'avoir pris un homme qui travaillerait au bien public. Quand nous voyons qu'un homme comme sir Joseph Flavelle, homme intéressé dans beaucoup de compagnies qui ont fait maintes fournitures aux chemins de fer nationaux, va être le président du bureau de direction, l'heure me paraît venue d'exiger du ministère qu'il prenne toutes les garanties possibles contre tout emploi arbitraire de ces fonds. Le peuple canadien est las de perdre ainsi son argent, et il espère de ceux qui le représentent dans cette Chambre qu'ils verront à ce que cette somme de 89 millions ne passe pas dans les mains de sir Joseph Flavelle sans que d'abord de bonnes garanties ne soient données de l'usage qui en sera fait.

Nous avons demandé avec raison certains détails, et il faudra nous les fournir. Le ministre des Chemins de fer devrait avoir sous la main tous les renseignements voulus. Avant de reprendre mon siège, je prierais le ministre de bien vouloir nous dire s'il y a possibilité que les nouveaux directeurs administrent le réseau de façon moins coûteuse, afin que, par suite, on ne dépense pas la totalité de ces 89 millions.

L'hon. M. REID: Il n'est probablement personne en Canada qui jouisse d'une plus haute réputation et d'une plus grande respectabilité que sir Joseph Flavelle. Ce conseil a été nommé temporairement pour diriger l'exploitation du Grand-Tronc jusqu'à ce que nous ayons réuni tous les chemins de fer en un seul et même réseau qui sera le réseau national.

M. VIEN: Pourquoi ne le faites-vous pas maintenant?

L'hon. M. REID: Nous le ferons bientôt. Nous n'avons pris possession du Grand-Tronc que depuis l'institution du nouveau conseil, c'est-à-dire, que depuis quelques jours seulement. Je suis sûr d'exprimer l'opinion de la majorité du peuple en di-